



COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 23/03/2023

Date de la convocation : 08/03/2023

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 064-216401240-20230323-822023-BF



Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, MARISCO Jean Pierre.

Absent : ARROSSA Lidia- IBARROLA Pascal- ONDICOL Beñat- URRIZAGA Peio- ETCHEVERRY Bernadette

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY.

Présents : 9/14

2023/8- Délibération sur l'accompagnement de la CAPB pour la mission de programmation\ Projet Onddo

Monsieur le Maire rappelle la réflexion initiée depuis plusieurs années sur l'avenir du bâtiment de l'ancien hôtel du pont d'Enfer, notamment les scénarii de reconversion du bâtiment élaborés par le CAUE 64 (Conseil de l'Architecture Urbanisme et Environnement) et les deux diagnostics techniques menés en 2021 dans le but d'orienter les travaux de réhabilitation. A la suite des études techniques, une mission d'évaluation financière des travaux a été confiée à un économiste de la construction. Les conclusions du rapport préconisent de démolir puis de reconstruire le bâtiment. Cette solution a été retenue par la commune. En parallèle à ces investigations techniques, le collectif citoyen a porté une réflexion sur les usages à prévoir au sein du bâtiment rénové. Les différents besoins pouvant être accueillis dans le bâtiment doivent à présent être précisés et mis en lien avec les capacités du futur bâtiment. La réhabilitation du bâtiment nommé Onddoenea devra nécessairement tenir compte des spécificités géotechniques du site et des besoins des futurs usagers.

Dans la continuité des réflexions menées ces dernières années, l'intervention d'une équipe de programmiste est à ce stade un préalable indispensable à la réussite du projet. L'étude de programmation pour la reconversion de l'ancien hôtel du pont d'Enfer devra déterminer les conditions de la faisabilité d'une réhabilitation du bâtiment Onddoenea, puis établir une programmation répondant aux attentes des futurs utilisateurs. Les acteurs locaux mobilisés dans le projet, tout particulièrement le collectif citoyen, seront associés à cette étude préalable.

La définition précise du programme devra interroger la pertinence du projet, sa faisabilité technique et financière ainsi que les modalités de fonctionnement du site. L'étude de programmation devra permettre à la commune de répondre à ces interrogations, de sécuriser la prise de décision et de permettre la consultation ultérieure d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé de lancer une consultation pour une mission de programmation du projet de réhabilitation du bâtiment « Onddoenea », ancien hôtel du pont d'Enfer. A l'issue de la consultation lancée, Monsieur le Maire a décidé de conclure un marché avec la SARL Bureau d'études en Architecture et Urbanisme (BeAU), dont le siège social est situé au 1C impasse Bi-Herri – 64 200 BIARRITZ pour un montant de 17 550 € HT soit 21 060 € TTC.

Afin de l'aider dans la mise en œuvre de cette phase de préfiguration de l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. En effet, la CAPB propose un service d'ingénierie à l'écoute des demandes et des attentes des communes, capable de les conseiller en amont et durant toutes les étapes de leur projet en lien avec les politiques publiques communautaires en matière d'habitat, de mobilité, de valorisation des patrimoines, de tourisme ou encore d'aménagement du territoire.

La Mission Ingénierie aux communes, au sein de la Direction Aménagement, a ainsi vocation à accompagner en « mode projet » la formalisation, le montage et le suivi de projets structurants sous maîtrise d'ouvrage communale.

A cette ingénierie de conseil gratuite, vient s'ajouter une ingénierie financière via un co-financement des études préalables (dites « études amont ou pré-opérationnelles ») en application du Règlement d'intervention voté en Conseil communautaire du 18 décembre 2021.

L'aide financière est modulée en fonction du potentiel financier (PF) par habitant de la commune suivant les trois seuils suivants :

Montant potentiel financier / habitant	Pourcentage de cofinancement de l'étude
< 800 €	50%
$800 \leq PF < 1000$ €	25%
≥ 1000 €	15 %

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet,
- De retenir l'offre présentée par la SARL Bureau d'études en Architecture et Urbanisme (BeAU) d'un montant de 17 550 € HT pour la réalisation d'une étude de programmation du projet de réhabilitation du bâtiment « Onddoenea », ancien hôtel du pont d'Enfer,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune,
- De solliciter des financements auprès des potentiels financeurs dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes mis en place,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre dont l'ensemble des pièces du marché de l'étude ainsi que la convention de cofinancement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 064-216401240-20230323-822023-BF



LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

